



Société anonyme au capital de 12 000 000 euros
Siège social : 8, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris
342 376 332 R.C.S. PARIS

EXTRAIT DU RAPPORT DU MANAGEMENT EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

1.1 PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES CONSOLIDEES

(En millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
COMPTE DE RESULTAT :		
Chiffre d'affaires	950,3	724,2
Charges nettes d'exploitation	765,1	(616,5)
Résultat opérationnel courant	185,2	107,7
Autres produits et charges opérationnels	(3,0)	0
Résultat opérationnel	182,2	107,7
Résultat financier	(3,9)	(2,8)
Impôts sur les résultats	(61,7)	(36,4)
Résultat net d'impôt des activités cédées	7,3	0,4
Résultat net	123,9	68,9
Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations (ROAA)	331,6	224,3
BILAN :		
Actifs non-courants	632,1	426,0
Actifs courants	405,5	157,8
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie....</i>	<i>279,5</i>	<i>51,1</i>
Total de l'actif	1 037,6	583,8
Capitaux propres	382,7	248,6
Passifs non-courants	345,0	77,2
Passifs courants	309,9	258,0
Total du passif	1 037,6	583,8
TRESORERIE :		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	281,2	225,8
Flux net de trésorerie lié aux investissements ..	(286,5)	(262,2)
Flux net de trésorerie lié au financement	232,1	62,7
Variation de trésorerie	226,9	26,3
Trésorerie de clôture	276,3	49,4

1.2 RAPPORT DE GESTION

1.2.1 Présentation générale

Les activités du groupe Iliad (le « Groupe ») se décomposent en deux secteurs identifiés sur la base de critères opérationnels :

- le secteur Haut Débit qui regroupe les activités d'accès (exploitées sous la marque Free et ses déclinaisons), d'hébergement (exploitées sous les marques Online, BookMyName et Dedibox), l'activité de centres d'appel (au sein des sociétés Centrapel et Total Call), les activités Wimax (au sein de la société IFW) et les activités liés au déploiement de la fibre optique « FTTH » (Free Infrastructure, IRE et Citéfibre);
- le secteur Téléphonie Traditionnelle qui regroupe les activités de téléphonie fixe commutée (exploitées sous les marques One.Tel et Iliad telecom), de cartes prépayées (exploitées sous la marque Kertel), de vente aux opérateurs (exploitées par Kedra) ainsi que l'activité annuaire (principalement l'annuaire inversé sur Minitel, téléphone, Internet et SMS, exploité sous la marque ANNU) et l'activité e-commerce (exploitées sous le nom Assunet.com).

Cette réorganisation des secteurs par rapport aux exercices précédents reflète la contribution dominante de l'ADSL et des services optionnels à valeur ajoutée au sein de l'ancien secteur Internet ainsi que le déclin des autres activités du Groupe regroupées au sein du même secteur, soit le secteur de la Téléphonie Traditionnelle.

Ces secteurs pourraient évoluer à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

Il n'y a pas eu de changement significatif de périmètre au cours de l'exercice 2006. Le 2 août 2006, Iliad a cédé l'intégralité de sa participation dans Société SA (Société.com) pour un montant de 7,8 millions d'euros. Créée en 1999, le site Société.com (www.societe.com) fournit des informations statutaires et financières sur les entreprises ainsi que des informations sur les marques via des services gratuits et d'autres payants. Société SA faisait partie du secteur Téléphonie Traditionnelle. Le 20 octobre 2006, Iliad a annoncé avoir acquis 99,5 % du capital de la société Citéfibre afin de poursuivre en commun le déploiement du réseau de fibres optiques (FTTH) à Paris. La société a également repris la société PN (renommée Free Infrastructure en février 2007) dédiée au développement et à la construction de réseau de fibre optique.

Les états financiers du Groupe ont été établis conformément aux normes IFRS applicables en Europe.

1.2.1.1 Formation du chiffre d'affaires

1.2.1.1.1 Chiffre d'affaires Haut Débit

- **L'offre haut débit illimité via ADSL.** Depuis octobre 2002, Free propose à ses abonnés un accès haut débit illimité à un prix de 29,99 euros TTC par mois, avec mise à disposition d'un modem et sans frais d'accès au service. Cette offre unique permet aux abonnés d'accéder à l'Internet avec un débit minimum de 2 Mbps, pouvant atteindre les 28 Mbps (constatés) dans les zones dégroupées (en fonction de l'éligibilité de la ligne). Les abonnés sont facturés par Free et font l'objet d'un prélèvement automatique mensuel sur leur compte du montant de leur abonnement (29,99 euros par mois). En cas de résiliation de son abonnement, l'abonné est facturé et prélevé d'un montant de 96 euros TTC, dégressif de 3 euros par mois d'abonnement, correspondant aux frais d'activation de la ligne à débit différé.

La part représentative des services de télévision dans l'abonnement Freebox est fixée à 56% et est soumise au taux de TVA réduit, soit 5,5%.

- **La téléphonie via ADSL.** Depuis août 2003 pour les zones dégroupées et mars 2004 pour les zones non dégroupées, les abonnés Free Haut Débit disposant d'un modem Freebox bénéficient d'un service de téléphonie avec la gratuité totale des appels émis depuis la Freebox vers un autre abonné Freebox, vers la France Métropolitaine (ligne fixe France Télécom hors numéros courts et spéciaux), la Réunion, la Guadeloupe ainsi que vers 46 destinations étrangères. Le chiffre d'affaires généré par les appels vers les mobiles français et vers les destinations internationales non comprises dans le forfait, ainsi que le chiffre d'affaires générés par les appels entrants à destination des abonnés Freebox, sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires du secteur Haut Débit.
- **L'offre de présélection Free.** Depuis juin 2005, les abonnés Free Haut Débit qui n'ont pas opté pour le dégroupage total ont la possibilité de souscrire à une offre de présélection. En s'inscrivant au service de présélection de Free, l'abonné autorise Free à faire une demande de présélection sur sa ligne auprès de France Télécom, de sorte que l'ensemble des appels émis depuis son poste fixe soient transmis et facturés par Free (hors numéros spéciaux). L'abonné bénéficie alors des tarifs de Free sur toutes ses communications locales, nationales, internationales et vers les mobiles.
- **La télévision via ADSL.** Depuis décembre 2003, l'abonnement à Internet à haut débit via la Freebox (en zones dégroupées et selon les critères d'éligibilité de ligne) offre un service de télévision avec un accès à plus de 257 chaînes dont 144 chaînes gratuites en décembre 2006. Le chiffre d'affaires généré par les chaînes payantes est comptabilisé dans le chiffre d'affaires du secteur Haut Débit. Depuis novembre 2004, les chaînes du Groupe Canal+ sont également disponibles sur le bouquet Freebox. Ces chaînes sont directement facturées à l'abonné par le Groupe Canal+ et une commission est reversée à Free.
- **La vidéo à la demande via ADSL (VoD).** Depuis décembre 2005, l'abonnement à Internet à haut débit via la Freebox (en zones dégroupées et selon les critères d'éligibilité de ligne) permet l'accès à un service de vidéo à la demande. Ce service, opéré en conjonction avec le Groupe Canal+, permet d'accéder à un catalogue de films et de les visionner sur son téléviseur à toute heure du jour et de la nuit. Un film commandé, à l'aide de la télécommande Freebox, peut être visionné pendant 24 heures et est proposé avec toutes les fonctionnalités d'un DVD. Les séances sont facturées à partir de 0,99 euros, directement sur la facture Free Haut Débit de l'abonné.
- **Les offres de migration vers le dégroupage total et de renouvellement de modem.** Depuis l'ouverture du service de dégroupage total (juin 2004), les abonnés Free Haut Débit ont la possibilité de demander la migration de leur accès du dégroupage partiel vers le dégroupage total. Cette migration fait l'objet d'une facturation de 90 euros TTC dégressive en fonction du nombre de mois d'ancienneté. Depuis septembre 2004, les abonnés détenteurs de modems Sagem ont la possibilité d'obtenir un modem Freebox contre paiement de frais administratifs de 60 euros pour les abonnés de moins d'un an d'ancienneté et de 30 euros pour les abonnés ayant entre 12 et 24 mois d'ancienneté. Cette offre de renouvellement est également ouverte aux abonnés disposant d'un modem Freebox contre paiement de frais administratifs de 90, 60 ou 30 euros selon leur ancienneté.
- **L'offre "Accès sans abonnement".** Pour cette offre d'accès à Internet bas débit sans abonnement, le prix payé par le client correspond au coût de la communication téléphonique qui lui est facturée par France Télécom. Les clients appellent, depuis n'importe quelle ligne fixe en France, le numéro d'accès Free (08 60 92 20 00), qui est facturé par France Télécom en tarification locale Internet. Le chiffre d'affaires correspondant à l'offre "Accès sans abonnement" dépend donc directement du temps passé en ligne par les internautes ainsi que

du reversement par France Télécom. Ce chiffre d'affaires est facturé par Free à France Télécom sur une base mensuelle. Le client paye France Télécom à la connexion, une charge d'établissement d'appel au tarif de 0,106 euro TTC puis 0,02 euro TTC par minute suivante, hors option tarifaire, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. France Télécom reverse à Free, en sa qualité d'opérateur de réseau interconnecté, une somme de 0,0227 euro HT par minute de connexion (tarif au 31 décembre 2006). Le montant du reversement par minute est calculé par France Télécom et approuvé par l'ARCEP.

- Le **“Forfait 50 heures”**. Pour le “Forfait 50 heures”, l'abonné bénéficie de 50 heures de connexion par mois à Internet bas débit pour un prix unique de 14,94 euros TTC. L'abonné se connecte à Internet en composant un numéro d'accès gratuit pour l'appelant (08 68 92 20 00). L'abonné paie son abonnement directement à Free, par prélèvement automatique, au début de chaque mois. Les éventuels dépassements et prorata de forfait sont facturés par Free au tarif local Internet et prélevés au début du mois suivant mais comptabilisés sur la période concernée.
- L'activité d'**hébergement**. Le chiffre d'affaires de cette activité provient, d'une part, de la vente d'espaces d'hébergement non-dédiés pour sites Internet et, d'autre part, de l'hébergement de serveurs dédiés. Les services d'hébergement non-dédiés sont facturés sur une base annuelle fixe par nom de domaine ou par site. L'offre de serveurs dédiés est destinée aux PME et aux particuliers, leur permettant d'accéder à Internet haut débit pour leurs applications multimedia, à un tarif unique de 29,99 euros HT par mois.
- La **commercialisation de noms de domaine** et la **commercialisation d'espaces publicitaires** sur le portail de Free.
- Les **autres activités du secteur Haut Débit** réalisent un chiffre d'affaires issu principalement de la vente de minutes commutées au secteur Téléphonie Traditionnelle ainsi que la vente de cartes WiFi.

1.2.1.1.2 Chiffre d'affaires Téléphonie Traditionnelle

Le chiffre d'affaires du secteur Téléphonie Traditionnelle se décompose de la manière suivante :

- L'offre de **One.Tel** est une offre de téléphonie en présélection sans abonnement. En s'inscrivant au service One.Tel, le client autorise One.Tel à faire une demande de présélection sur sa ligne auprès de France Télécom, de sorte que l'ensemble des appels depuis son poste fixe soient transmis et facturés par One.Tel (hors numéros spéciaux). Le client bénéficie alors des tarifs de One.Tel sur toutes ses communications locales, nationales, internationales et vers les mobiles. Le client bénéficie également de l'offre à 0,01 euro par minute pour tous ses appels locaux et nationaux. A la fin de chaque mois, le montant total des communications effectuées par chaque client est calculé afin d'établir la facture qui sera envoyée pour règlement sous 15 jours.
- Le chiffre d'affaires de **Kertel** correspond au chiffre d'affaires consommé. Le produit n'est constaté en résultat qu'au fur et à mesure de l'utilisation des cartes. Le chiffre d'affaires comprend également le *“breakage”*, c'est-à-dire le montant correspondant au nombre d'unités non consommées restant sur les cartes venues à expiration.
- Le chiffre d'affaires de **ANNU**, l'annuaire inversé par Minitel, téléphone, Internet et SMS. Le service sur Minitel est directement facturé par France Télécom sur la facture téléphonique de l'utilisateur et fait l'objet d'un reversement à l'éditeur du service. Dans le cas de ANNU, ce reversement est de 36,15 euros par heure. Les sommes dues par France Télécom au titre de ces reversements sont payées tous les deux mois.

- **Assunet**, qui exerce une activité de courtier d'assurances en ligne, tire ses revenus des commissions sur vente de contrats d'assurance à des particuliers et à des sociétés du Groupe.

1.2.1.2 Coûts opérationnels de l'ADSL en Option 5 (abonnés non dégroupés) et de l'ADSL en Option 1 (abonnés dégroupés)

L'offre ADSL de Free repose sur deux types de prestations :

- d'une part, l'Option 5 (abonnés non dégroupés) où Free revend une prestation de gros proposée par France Télécom ; et
- d'autre part, l'Option 1 (abonnés dégroupés) où Free commercialise une offre transitant totalement sur son propre réseau. Depuis le mois de juin 2004, les abonnés Free Haut Débit ont le choix entre le dégroupage partiel et le dégroupage total. Dans le cas du dégroupage partiel, l'abonné souscrit à l'offre haut débit mais continue à payer à France Télécom un abonnement correspondant à la location de sa ligne téléphonique et conserve la possibilité d'émettre et de recevoir des appels téléphoniques avec l'opérateur historique. Dans le cas du dégroupage total, l'abonné n'a plus de lien commercial avec France Télécom et ne paie donc plus son abonnement. Dans ce cas, toutes les communications téléphoniques transitent au travers de la connexion haut débit.

En Option 1, les coûts directs par abonnement et par mois, tels que mentionnés dans l'offre de référence du dégroupage sont les suivants au 31 décembre 2006:

Coûts opérationnels Option 1 (dégroupage partiel)

- Location de la paire de cuivre et du filtre ADSL : 2,90 euros
- Câble de renvoi cuivre mensualisé (moyenne) : 1,32 euros

Coûts opérationnels Option 1 (dégroupage total)

- Location de la paire de cuivre : 9,30 euros¹
- Câble de renvoi cuivre mensualisé (moyenne) : 1,32 euros

En Option 5, pour un abonnement vendu au même prix, les coûts par abonnement et par mois sont composés des coûts d'accès et des coûts liés à la prestation de collecte.

Depuis le 1^{er} octobre 2005, la structure des coûts d'accès de l'Option 5 a été simplifiée et n'est plus directement lié au débit ou au type de NRA. Dans l'offre DSL Access, l'abonnement mensuel a été fixé à 14,20 euros par accès mono VC entre février 2006 et août 2006 et à 13,30 euros depuis le 1^{er} septembre 2006. Par ailleurs depuis le 1^{er} septembre 2006, une nouvelle offre, DSL Access Only, est proposée par l'opérateur historique au prix de 21,50 euros par mois par accès mono VC.

A ces coûts, s'ajoute la prestation de collecte IP-ADSL dont la charge est variable en fonction du débit utilisé par la totalité des abonnés Option 5.

La marge brute et la marge d'exploitation (avant amortissements des immobilisations) sont donc sensiblement différentes entre l'offre relevant de l'Option 1 et celle relevant de l'Option 5, l'offre relevant de l'Option 1 présentant des niveaux de marge significativement supérieurs. L'objectif de Free consiste donc à maximiser la proportion de ses abonnés en Option 1, notamment en faisant migrer son parc d'abonnés de l'Option 5 vers l'Option 1 ou, lorsque cela est techniquement possible,

¹ Depuis février 2006.

en proposant directement une offre en Option 1 aux nouveaux abonnés résidant dans une zone de dégroupage.

1.2.1.3 Investissements et dotations aux amortissements

Le Groupe a déployé un réseau de télécommunication en France métropolitaine. L'essentiel des fibres optiques sous-jacentes à ce réseau a fait l'objet de contrats d'IRU (*Indefeasible Right of Use*) d'une durée comprise entre 10 et 25 ans, prévoyant un paiement unique lors de la mise à disposition de la fibre. Ces IRU sont comptabilisés en actifs corporels au bilan et font l'objet d'amortissements sur une période correspondant à la durée du contrat.

Tout comme les coûts opérationnels entre l'Option 1 et l'Option 5 diffèrent significativement, les investissements varient également entre ces deux options de façon significative.

L'Option 1 nécessite la mise à disposition d'un modem Freebox et d'un DSLAM Freebox ainsi que le règlement à France Télécom des frais d'accès au service de dégroupage (appelés également frais de câblage ou FAS). Le coût de ces trois éléments a représenté une somme d'environ 150 euros par abonné entre janvier et avril 2006, au moment de l'introduction de la nouvelle Freebox HD. Le coût par abonné équipé de la nouvelle Freebox HD (Frais de câblage inclus) s'élevait à environ 250 euros au 31 décembre 2006. Les frais d'accès au service de dégroupage de France Télécom ainsi que le modem et le DSLAM Freebox font l'objet d'un amortissement sur une période de trois ans à compter de la mise en service. Les frais d'accès au service du dégroupage, facturés par France Telecom, sont de 50 euros pour le dégroupage total et de 55 euros par abonné pour le dégroupage partiel.

Dans le cadre de l'Option 5, le montant total de l'investissement est plus faible et s'élève à environ 125 euros par abonné. Les Frais d'accès au service France Télécom et le modem ADSL ou le modem Freebox mis à disposition de l'abonné sont immobilisés et amortis sur une période de trois ans.

1.2.1.4 Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations (ROAA)

A diverses reprises dans ce rapport de gestion, il est fait mention du ROAA ou résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations. Le ROAA est égal au résultat opérationnel courant, augmenté des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles.

1.2.2 Comparaison des résultats au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005

Les commentaires ci-dessous sont établis sur la base des comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005.

Les développements ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations et le résultat opérationnel, analysés de façon synthétique pour l'ensemble du Groupe puis détaillés par secteur d'activité.

Le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation consolidés présentés dans les comptes ne correspondent pas à la somme des informations sectorielles présentées ci-dessous en raison du retraitement des opérations intersecteur. Ces opérations, qui font intervenir deux sociétés du Groupe appartenant à des secteurs différents, consistent essentiellement en la revente au secteur Téléphonie Traditionnelle de prestations de télécommunications réalisées au titre du réseau exploité par Free. Ces opérations intersecteur représentent 82,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 92,7 millions d'euros au 31 décembre 2005.

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Variation %
Chiffre d'affaires	950,3	724,2	31,2
Achats consommés	(483,7)	(385,9)	25,3
Charges de personnel	(41,4)	(29,8)	38,9
Charges externes	(64,8)	(59,9)	8,2
Impôts et taxes	(8,6)	(5,5)	56,4
Dotations aux provisions	(4,7)	(4,5)	4,4
Autres produits et charges d'exploitation	(15,5)	(14,3)	8,4
ROAA	331,6	224,3	47,8
Dotations aux amortissements	(146,4)	(116,6)	25,6
Résultat opérationnel courant	185,2	107,7	72,0
Autres produits et charges opérationnels	(3,0)	0,0	-
Résultat opérationnel	182,2	107,7	69,2
Résultat financier	(3,9)	(2,8)	39,3
Charges d'impôt	(61,7)	(36,4)	69,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	7,3	0,4	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	123,9	68,9	79,9

Chiffre d'affaires

L'exercice 2006 affiche un chiffre d'affaires en progression de plus de 31% par rapport à l'exercice 2005. Cette progression résulte essentiellement de la hausse des revenus du secteur Haut Débit et, en particulier, des revenus de l'accès et des services optionnels à valeur ajoutée disponibles sur la Freebox. Au 31 décembre 2006, ces services optionnels avaient une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 163,4 millions d'euros soit plus du double par rapport au chiffre d'affaires correspondant lors de l'exercice 2005.

Charges opérationnelles

Entre l'exercice 2005 et l'exercice 2006, les charges opérationnelles, hors dotations aux amortissements, augmentent de 23,8% et s'établissent à 619 millions d'euros. Les charges opérationnelles hors dotations aux amortissements représentent 65,1% du chiffre d'affaires consolidé contre 69% en 2005. L'augmentation du ratio d'abonnés dégroupés est le principal facteur de cette amélioration.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel augmente de 69,2% : 182,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 107,7 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette évolution correspond :

- à l'amélioration de la rentabilité du secteur Haut Débit suite à la proportion toujours croissante du nombre d'abonnés dégroupés sur le nombre total d'abonnés haut débit ;
- à la contribution des services optionnels à valeur ajoutée sur la Freebox ;
- à l'amélioration de la marge du secteur Téléphonie Traditionnelle.

Par ailleurs, les investissements pour l'équipement du parc d'abonnés haut débit, et notamment en Freebox HD à partir du mois d'avril 2006, et l'extension du réseau se traduisent par une augmentation de près de 26% des dotations aux amortissements du Groupe entre l'exercice 2005 et l'exercice 2006.

Le résultat opérationnel tient compte également de l'engagement sur 5 ans à hauteur de 600 000 euros par an pris par Free vis-à-vis de la Fondation d'entreprise Free pour les activités de la Fondation qui ne sont pas liées au FTTH. Par ailleurs, cet engagement portant sur 3 millions d'euros sur 5 ans aura pour corollaire une économie d'impôt de 1,8 millions d'euros sur la période.

Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations (ROAA)

Le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations (ROAA) du Groupe s'établit à 332 millions d'euros au 31 décembre 2006, en progression de 48% par rapport au 31 décembre 2005. Cette progression du ROAA s'explique principalement par (i) l'acquisition directe d'abonnés ADSL en Option 1, (ii) par la migration des abonnés en Option 5 vers l'Option 1 et (iii) la contribution des services optionnels à valeur ajoutée sur la Freebox. Le ratio du ROAA sur le chiffre d'affaires du Groupe est passé de 31% au 31 décembre 2005 à 34,9% au 31 décembre 2006.

Résultat financier

Le résultat financier est négatif de 3,9 million d'euros. Ce résultat financier résulte principalement des gains de change en dollars et des produits des placements de trésorerie compensés par les charges d'intérêt sur les emprunts contractés par le Groupe.

Au 31 décembre 2006, le résultat financier inclut les charges d'intérêt liées aux obligations convertibles (Océanes) émises le 26 juin 2006. Les charges s'élèvent à 3,7 au titre du coupon et la charge globale, en IFRS, reflétant le taux d'intérêt effectif s'élève à 6,9 millions d'euros.

Résultat net

La charge d'impôt au 31 décembre 2006 s'établit à 61,7 millions d'euros, alors qu'elle était de 36,4 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le résultat net s'établit à 123,9 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 68,9 millions d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 80% sur un an. Le résultat net tient compte du résultat net d'impôt de 7,3 millions d'euros lié à la cession de Société SA en août 2006.

1.2.2.1.1 Analyse du résultat du secteur Haut Débit

Le secteur Haut Débit regroupe :

- les activités de fournisseur d'accès à Internet sur le réseau téléphonique commuté ou via ADSL, exploitées sous les marques Free, Free Haut Débit, Free Telecom et Freebox ;
- les activités d'hébergement et de création de noms de domaine, exploitées sous les marques Online et Dedibox;
- l'activité de centre d'appel du Groupe au travers des sociétés Centrapel et Total Call ;
- les activités Wimax exploitées par IFW. Les analyses complémentaires ont conduit la Direction à affecter l'écart de première consolidation à la licence Wimax 3,5 Ghz métropolitaine, comprise dans les actifs repris lors de cette acquisition et a conduit à enregistrer un impôt différé passif de 18,7 millions d'euros.

Il est important de signaler que le réseau de télécommunications du Groupe est opéré au sein de la société Free.

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Variation %
Chiffre d'affaires	881,6	638,9	38,0
Achats consommés	(462,5)	(366,3)	26,3
Charges de personnel	(36,1)	(24,5)	47,3
Charges externes	(47,4)	(27,7)	71,1
Impôts et taxes	(7,9)	(4,7)	68,1
Dotations aux provisions	(5,1)	(3,5)	45,7
Autres produits et charges d'exploitation	(14,7)	(12,7)	15,7
ROAA	307,9	199,5	54,3
Dotations aux amortissements	144,9	115,5	25,5
Résultat opérationnel courant	163,0	84,0	94,0

Chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires du secteur Haut Débit par type de revenus pour l'exercice 2006 et l'exercice 2005, ainsi que l'évolution, en pourcentage, entre ces deux périodes.

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Variation %
Revenus de l'accès (<i>ADSL; Accès sans abonnement ; 50 heures</i>)	819,0	560,6	46,1
Revenus hébergement et publicitaires	14,3	10,4	37,5
Revenus intersecteur et autres	48,3	67,9	(28,9)
Chiffre d'affaires total	881,6	638,9	38,0

Entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires du secteur Haut Débit a augmenté de 243 millions d'euros, soit une augmentation de 38%, liée au développement de l'offre haut débit via ADSL de Free.

Revenus de l'accès à Internet

	31 déc. 2005	30 juin 2006	31 déc., 2006
Nombre total d'abonnés ADSL	1 595 000	1 905 000	2 278 000
Abonnés dégroupés	1 120 000	1 377 000	1 730 000
Abonnés dégroupés en % du total	70,2%	72,3%	75,9%
Part de marché résidentiel ¹	17,9%	18,2%	19,0%

Le chiffre d'affaires de l'activité de fourniture d'accès à Internet, qui s'élève à 819 millions d'euros au 31 décembre 2006, est constitué des revenus provenant de l'exploitation des services de fourniture d'accès à Internet, sur le réseau téléphonique commuté et par ADSL, exploités sous les marques Free, Free Telecom et Free Haut Débit.

La progression de 46% du chiffre d'affaires de cette activité de fourniture d'accès à Internet résulte :

- **du succès de l'offre haut débit.** Au 31 décembre 2006, le Nombre total d'abonnés ADSL s'établit à 2 278 000 contre 1 595 000 au 31 décembre 2005, soit une progression de près de 43% ;
- **de l'utilisation croissante des services optionnels à valeur ajoutée disponibles sur la Freebox.** Au cours de l'exercice 2006, le chiffre d'affaires lié à ces services s'est élevé à 163,4 millions d'euros contre 74,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2005. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2006, Free s'est imposé comme la première plateforme de VoD (vidéo à la demande) en France. Au cours de cette période, Free a vendu environ 2,1 millions de séances au travers de ses trois univers.

Le déclin des offres bas débit "Accès sans abonnement" et "Forfait 50 heures" au profit des offres haut débit s'est prolongé au cours de l'exercice 2006. Le chiffre d'affaires générés par ces offres s'est établi à 23 millions d'euros en 2006.

Revenus hébergement et publicitaires

Le chiffre d'affaires de près de 14,3 millions d'euros généré par l'activité hébergement et publicité en 2006 correspond aux revenus issus de la commercialisation des noms de domaine en France et des prestations de services d'hébergement à valeur ajoutée ainsi que de la commercialisation d'espaces publicitaires sur le portail de Free. Par comparaison, au 31 décembre 2005, les revenus hébergement et publicité étaient de 10,4 millions d'euros.

Revenus intersecteur et autres

Les revenus intersecteur et autres regroupent les revenus générés par le secteur Haut Débit du fait de la revente de minutes produites par le réseau directement opéré par Free au secteur Téléphonie Traditionnelle et le produit résultant de la vente des cartes Wi-Fi. Ce chiffre d'affaires est en recul par rapport à l'exercice précédent, du fait de la baisse du niveau d'activité du secteur Téléphonie Traditionnelle.

¹ Source : Iliad ; ARCEP pour la part de marché de marché 2005 ; France Telecom pour 2006

Achats consommés et charges externes

Entre l'exercice 2005 et l'exercice 2006, les achats consommés et charges externes ont augmenté de 30% et s'élèvent à 510 millions d'euros. La marge brute du secteur Haut débit (définie comme le chiffre d'affaires moins les achats consommés et les charges externes) est de 372 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit 44,1% du chiffre d'affaires hors intersecteur. Ce même ratio était de 42,4% au 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2006, la baisse globale des coûts de l'Option 5 (cfr paragraphe 1.2.1.2), compensée par la possibilité offerte aux abonnés d'augmenter le débit de leur connexion jusque 10 Mbps (débit Max), générant une augmentation des coûts de connexion et de transit IP (CIPA) supportés par Free.

Les dépenses marketing de Free ont pratiquement doublé par rapport à l'exercice 2005 dans le cadre d'une réallocation des budgets marketing au sein du Groupe entre le secteur Téléphonie Traditionnelle et le secteur Haut Débit.

Charges de personnel

Les charges de personnel ont représenté 4,3% du chiffre d'affaires hors intersecteur au 31 décembre 2006, stable par rapport au 31 décembre 2005. La gestion des problématiques techniques des abonnés de Free s'est d'ailleurs sensiblement améliorée au cours de l'exercice 2006 avec un temps d'attente moyen pour un abonné totalement dégroupé de 22 secondes et 2 minutes 23 secondes pour les abonnés partiellement dégroupés. En ce qui concerne l'augmentation des charges de personnel en valeur, elle reste liée aux recrutements effectués dans les centres d'appel. Les centres d'appel comptaient 1 316 salariés (incluant les salariés à temps partiel) en moyenne au cours de l'exercice 2006, contre 834 salariés en moyenne en 2005. Il est important de noter que le service clients engendre des coûts de personnel supérieurs aux revenus générés par les appels entrants.

Par ailleurs, les charges de personnel incluent la charge liée aux stock options attribuées aux salariés (cfr paragraphe 1.2.4).

Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions s'élèvent à 5,1 millions d'euros et correspondent principalement à des provisions sur clients douteux. Il convient de noter que, en pourcentage du chiffre d'affaires, le montant net des coûts liés au risque clients est en baisse d'un exercice sur l'autre. Cette tendance illustre les efforts mis en place par le service recouvrement entraînant la baisse globale du niveau d'impayés.

Autres produits et charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes des autres produits s'élèvent à 14,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2006, contre 12,7 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Ce poste correspond aux droits d'auteurs, aux créances clients irrécouvrables nettes de reprise de provisions et au résultat des cessions d'immobilisations. Les coûts des contenus audiovisuels (chaînes), qui, en 2005, étaient classés dans ce poste, sont désormais comptabilisés directement en achats consommés.

Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations (ROAA)

Le ROAA du secteur Haut Débit progresse de près de 54,3% à 307,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2006 par rapport à 2005. Le ratio de ROAA sur le chiffre d'affaires hors intersecteur s'établit à 36,6% au cours de l'exercice 2006 contre 34,5% en 2005. Cette progression résulte d'une part de l'extension du nombre de sites France Télécom reliés en fibre optique permettant d'accroître le

nombre d'abonnés bénéficiant d'une connexion haut débit via le dégroupage de la boucle locale (Option 1) et d'autre part du maintien de la marge brute moyenne par abonné dégroupé au-delà de 20 euros par mois au cours de l'exercice 2006.

Au cours de l'exercice 2006, le nombre de sites France Telecom connectés est passé de plus de 675 à 908. Le nombre de lignes dégroupées a progressé significativement, passant de 1 120 000 lignes au 31 décembre 2005 à 1 730 000 lignes au 31 décembre 2006, dont environ 58% en dégroupage total.

Résultat opérationnel courant

Les dotations aux amortissements du secteur Haut Débit se sont élevées à 145 millions d'euros, en progression de 25,5% par rapport à l'exercice 2005.

Le résultat opérationnel courant au 31 décembre 2006 s'établit à 163 millions d'euros, en augmentation de 78,9 millions d'euros par rapport 31 décembre 2005. Le ratio de résultat opérationnel courant par rapport au chiffre d'affaires hors intersecteur s'élève à 19,3% sur l'exercice 2006 contre 14,5% au cours de l'exercice 2005.

1.2.2.1.2 Analyse du résultat du secteur Téléphonie Traditionnelle

Le secteur Téléphonie Traditionnelle regroupe :

- les activités de téléphonie fixe et de cartes prépayées exploitées sous les marques One.Tel, Kertel et Iliad Telecom;
- les activités de téléphonie pour les opérateurs exploitées par Kedra ;
- l'activité d'annuaire inversé, activité historique au sein d'Iliad, qui se décline sur Minitel, téléphone, Internet et SMS, sous les noms 3617 ANNU et Annu.com ;
- l'activité de e-commerce Assunet.com, courtier en assurances en ligne ; et
- l'activité de holding.

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Variation %
Chiffre d'affaires	151,2	178,0	(15,1)
Achats consommés	(83,6)	(102,7)	(18,6)
Charges de personnel	(5,3)	(5,2)	1,9
Charges externes	(37,5)	(42,1)	(10,9)
Impôts et taxes	(0,8)	(0,8)	(0,0)
Dotations aux provisions	0,4	(1,0)	(140,0)
Autres produits et charges d'exploitation	(0,7)	(1,5)	(53,3)
ROAA	23,7	24,7	(4,0)
Dotations aux amortissements	(1,4)	(1,2)	16,7
Résultat opérationnel courant	22,3	23,5	(5,1)

Chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du secteur Téléphonie Traditionnelle par type de revenu au cours de l'exercice 2006 et au cours de l'exercice 2005 ainsi que l'évolution, en pourcentage, entre ces deux périodes.

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Variation %
Revenus téléphonie fixe et cartes prépayées	75,9	110,8	(31,5)
Autres revenus et intersecteur	75,3	67,2	12,0
Chiffre d'affaires total	151,2	178,0	(15,1)

Entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires du secteur Téléphonie Traditionnelle a baissé à 15,1 millions d'euros. Ce chiffre illustre la forte décroissance des activités téléphonie fixe et cartes prépayées du Groupe.

Revenus téléphonie fixe et cartes prépayées

Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe et des cartes prépayées, qui s'élevait au cours de l'exercice 2006 à 76 millions d'euros, est constitué principalement des revenus des activités de One.Tel et de Kertel.

La baisse de ce chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2005 est principalement liée à la combinaison des trois phénomènes suivants :

- **la baisse du nombre de clients One.Tel au cours de l'exercice 2006.** Dans un contexte de dépenses marketing contrôlées et de succès grandissant des offres de voix sur ADSL, le nombre de clients facturés est passé de 298 000 en décembre 2005 à 220 000 en décembre 2006;
- **un déclin de 21% du revenu moyen par abonné (ARPU) entre décembre 2005 et décembre 2006** pour s'établir à 10,2 euros par abonné par mois;
- **une contribution en baisse de Kertel.** Au cours de l'exercice 2006, la contribution de Kertel au chiffre d'affaires consolidé a été de 38,4 millions d'euros contre 51,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2005;

Autres revenus et intersecteur

Le chiffre d'affaires généré par les autres revenus et les ventes intersecteur augmente pour atteindre 75 millions d'euros. Cette évolution correspond à une évolution des refacturations publicitaires intersecteur, en partie compensée par la baisse des versements liés au service annuaire ANNU (33% par rapport à l'exercice 2005) et la stabilité des ventes aux opérateurs par Kedra.

Achats consommés et charges externes

Entre l'exercice 2005 et l'exercice 2006, les achats consommés et les charges externes ont baissé de 16,3% à 121 millions d'euros.

Cette réduction des charges par rapport au chiffre d'affaires s'explique principalement par l'arrêt des dépenses marketing sur One.Tel et les modifications des tarifs sur les cartes Kertel.

Charges de personnel

La baisse des charges de personnel est neutralisée par la charge liées aux stock options attribuées aux salariés (cfr paragraphe 1.2.4).

Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations (ROAA) et résultat opérationnel courant

Le ROAA du secteur Téléphonie Traditionnelle baisse entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 à 23,7 millions d'euros. Le ratio de ROAA sur chiffre d'affaires hors intersecteur s'élève à 22% contre 17% au cours de l'exercice 2005.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 22,2 millions d'euros.

1.2.3 Liquidités et ressources en capital

(en millions d'euros)	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Flux net de trésorerie généré par l'activité.....	281,2	225 8
Flux net de trésorerie lié aux investissements.....	(286,5)	(262,2)
Flux net de trésorerie lié au financement.....	232,1	62,7
Variation de trésorerie	226,9	26,3
Trésorerie de clôture	276,3	49,4

La variation de trésorerie au cours de l'exercice 2006 est de 227 millions d'euros. Cette variation est principalement due à l'augmentation du flux net de trésorerie lié au financement suite à l'émission d'Océanes par Iliad en juin 2006, compensée par 84 millions d'euros de remboursements d'emprunts.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 281 millions d'euros soit 24,5% de plus qu'au 31 décembre 2005. Il convient de préciser que ces flux intègrent d'une part, les décaissements liés au règlement du solde de l'impôt sur les sociétés 2005 et les acomptes 2006, et notamment l'acompte spécial pour les groupes de sociétés réalisant un chiffre d'affaires de plus de 500 millions d'euros, soit près de 65 millions d'euros et, d'autre part l'existence au 31 décembre 2006 d'un crédit de TVA en attente de remboursement de 13 millions d'euros.

Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (net des cessions) s'élèvent à 284 millions d'euros en 2006 et se décomposent principalement comme suit :

- investissements de croissance (modems et DSLAMs Freebox, frais d'accès au service France Télécom, FAS de portabilité, etc...) : 224 millions d'euros. Ces investissements tiennent compte du lancement de la nouvelle Freebox HD en avril 2006;
- investissements de réseau (IRU, salles France Telecom, génie civil, matériel de transmission etc...) : 41 millions d'euros ;
- investissements FTTH : 8,4 millions d'euros
- autres investissements (Dedibox, IFW, matériel informatique etc...) : 10,7 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2006, Iliad a procédé au rachat d'actions Free provenant de l'exercice de BSPCE détenus par des salariés de Free afin de conserver le contrôle total de sa filiale. Le montant net de ces rachats de minoritaires s'est élevé à 5 millions d'euros.

Le 21 juin 2006, Iliad a procédé à une émission d'Océanes (obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes). Le montant net levé grâce à cette opération s'est élevé à 326 millions d'euros. Ces Océanes viennent à maturité en janvier 2012 et porte un coupon de 2,2%. 3 754 968

Océanes ont été émises à un prix d'émission de 88,05 euros ; le ratio de conversion est d'une Océane pour une action.

1.2.4 Répartition du capital au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, le capital social de la société Iliad se composait de 54 151 550 actions ordinaires et était réparti comme suit :

- Dirigeants : 40 038 263 actions soit 73,9 % du capital
- Public : 14 113 287 soit 26,1 % du capital

Au 31 décembre 2006, il existe trois plans d'options de souscription d'actions Iliad dont les éléments principaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Date d'Attribution	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Nombre éventuel d'actions à émettre
Options	20 janvier 2004	16,30 €	20 janvier 2008	409 434
Options	20 décembre 2005	48,44 €	20 décembre 2009	268 466
Options	20 décembre 2005	48,44 €	20 décembre 2010	268 465
Total				946 365

1.2.5 Endettement du Groupe

Il apparaît que le Groupe n'est soumis à aucun risque de liquidité après examen des clauses de remboursement anticipé de prêts souscrits par les sociétés du Groupe ou du non respect d'engagements financiers (ratios, objectifs, etc...).

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe a procédé à la fin du mois de juin 2006 à l'émission d'Océanes (obligations convertible en actions nouvelles ou existantes). Le montant net levé dans le cadre de cet emprunt, ayant une échéance en janvier 2012, s'est élevé à 326 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, le Groupe dispose de diverses lignes de crédit confirmées d'un montant maximal de 245 millions d'euros, utilisables pour la plus longue jusqu'en juin 2011. Au 31 décembre 2006, aucune de ces lignes n'étaient utilisées.

1.3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1.3.1 Evènements postérieurs à la clôture

Iliad a signé une convention en vue de la cession de la société Kertel SA avec la société Proximania en date du 11 janvier 2007. La cession a été finalisée le 7 février 2007. Le prix de la cession s'élève à 12 millions d'euros augmentés de la trésorerie nette de dette de Kertel au jour de la cession. Le prix de la cession comporte un crédit-vendeur de 6 millions d'euros payable entre le 29 juin et le 31 décembre 2007.

En février 2007, Wal Services et deux anciens salariés d'Iliad (Messieurs Chami et Gohon) ont assigné Iliad (ainsi que Messieurs Poidatz, Niel, Boukobza et Rosenfeld) devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour dol et violence à l'occasion de l'acquisition de leurs actions en mars 2002 par la société Iliad et Monsieur Niel.

Les demandeurs sollicitent du Tribunal, 5 ans après les faits et 3 ans après l'introduction en bourse d'Iliad, la restitution de leurs actions et, si cette restitution est impossible, la condamnation d'Iliad et de ses dirigeants au paiement de la somme de 102 millions d'euros chacun pour Messieurs Chami et Gohon et 802 millions d'euros pour Wal Services.

Bien que l'issue de ce litige ne puisse, par nature, être déterminée de manière certaine, Iliad estime que les demandes de Wal Services et Messieurs Chami et Gohon ne sont pas fondées et que ceux-ci n'ont fait l'objet d'aucun dol, ni de la moindre violence.

1.3.2 Glossaire

Au regard des différences constatées dans les définitions relatives à l'ADSL données par les opérateurs, Iliad souhaite préciser à nouveau les définitions utilisées depuis le lancement de son service.

Nombre total d'abonnés ADSL : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à l'offre ADSL de Free après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée.

Recrutement : correspond à la différence entre le nombre total d'abonnés ADSL à la fin de deux périodes différentes.

Abonnés dégroupés : abonnés qui ont souscrit à l'offre ADSL de Free dans un central téléphonique dégroupé par Free.

ARPU Haut Débit (Revenu Moyen par Abonné Haut Débit) inclut le chiffre d'affaires généré par le forfait et les services à valeur ajoutée, mais exclut le chiffre d'affaires non récurrent (par exemple les frais de migration d'une offre à une autre ou les frais de mise en service et de résiliation), divisé par le nombre total d'abonnés ADSL facturés sur la période.